

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

OBJET :
BUDGET
ASSAINISSEMENT
Compte Financier
Unique
Exercice 2024

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-24

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHASSE

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, VALCKE Sylviane, COSSE Marie-Jeanne BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien

Procurations : MM BELLENGER Jacques à MORGE Florian, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

Absents non excusés : MM. SEVENIER-ALIVON Annick, , LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CHAUSSE, élu par l'assemblée délibérante, présente le compte financier unique de l'exercice deux mille vingt-quatre, dressé par Madame Sylvie DUBOIS, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés N-1	-	390 489.95		302 674.65		693 164.60
Opérations de l'exercice 2024	73 200.50	132 720.03	101 479.94	74 456.55	174 680.44	207 176.58
Totaux	73 200.50	523 209.98	101 479.94	377 131.20	174 680.44	900 341.18
Résultat de clôture		450 009.48		275 651.26		725 660.74

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,
Vu le compte financier unique 2024 dressé conjointement par le comptable public et l'ordonnateur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget assainissement tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 28 mars 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg


